



AVIS D'ÉLECTION ET APPEL DE MISES EN CANDIDATURE CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONALE, CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CONSEILS ET DE DIVISIONS ET DIRECTEURS DE PORTEFEUILLE

Voici l'occasion qui s'offre à tous les membres en règle d'élire leurs représentants au conseil d'administration nationale de l'ARIM.

Conformément aux règlements de l'ARIM, l'élection de quatre administrateurs au conseil d'administration national de 17 membres de l'Association se déroulera par scrutin secret du 16 février au 2 mars 2010. Les votes seront acheminés par la poste ou par courrier électronique. Chacun des quatre administrateurs sera élu ou réélu pour un mandat de deux ans, à savoir 2010-2011 et 2011-2012.

Le conseil d'administration 2010-2011 entrera en fonction lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association qui aura lieu le 29 mars 2010 à Toronto.

Le Comité des candidatures recherche présentement des candidats et candidates pour pourvoir les postes au conseil d'administration qui sont expliqués dans la trousse d'information sur les élections en annexe. Le Comité des candidatures recherche également des candidats et candidates pour les postes de directeur ou directrice des portefeuilles de l'Association pour 2010-2011. Il s'agit des postes de direction du Conseil des agences de recherche, du Conseil des chercheurs côté client (auparavant le Conseil des utilisateurs de recherche), du Conseil des chapitres, de la Division de la recherche qualitative, de la Division interentreprise, de même que pour les postes de direction des portefeuilles de la coordination des conférences, de la formation, de la liaison inter-association, des relations gouvernementales, du marketing et des communications, de l'intelligence marketing, de l'adhésion, des publications et des normes, et pour le poste de doyen de l'Institut de développement professionnel.

Les directeurs et directrices de portefeuille ne sont pas élus par l'ensemble des membres. Ils sont soit (i) élus par leurs conseils d'administration ou divisions respectifs ou (ii) nommés par le conseil d'administration de l'ARIM 2010-2011 lors de sa première réunion, sur recommandation du Comité des candidatures.

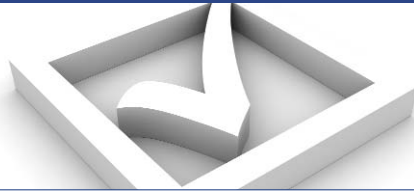
Le Conseil des chercheurs côté client, le Conseil des agences de recherche, la Division de la recherche interentreprise et la Division de la recherche qualitative recherchent également des candidats et candidates pour des postes vacants de leurs conseils d'administration respectifs. Un appel de mises en candidature distinct sera distribué aux membres de ces secteurs de l'Association.

La trousse d'information sur les élections comprend le formulaire de mise en candidature qu'il faut utiliser pour présenter une candidature à un poste d'administrateur du conseil national, de même qu'un formulaire de recommandation pour les candidats et candidates aux postes de directeur ou directrice de portefeuille. La trousse comprend également une description de poste d'un administrateur national de l'ARIM et un résumé du rôle de chacun des postes de direction de portefeuille.

Le formulaire de mise en candidature d'un administrateur du conseil d'administration national doit être signé par trois membres en règle de l'Association présentant la candidature et qui ne sont pas membres du Comité des candidatures, de même que par le candidat ou la candidate signifiant qu'il ou elle accepte la mise en candidature. Le formulaire de mise en candidature des candidats et candidates au conseil d'administration d'un conseil ou d'une division et le formulaire de recommandation pour les candidats et candidates à la direction d'un portefeuille doit être signé par un membre en règle de l'Association qui n'est pas un membre du Comité des candidatures, de même que par le candidat ou la candidate signifiant qu'il ou elle accepte la mise en candidature.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec
Brendan Wycks, directeur général de l'ARIM et directeur général du scrutin
au (905) 602-6854, poste 8724 ou à bwycks@mria-arim.ca.

La date limite pour présenter les formulaires de mise en candidature dûment remplis des candidats et candidates au conseil d'administration nationale est le vendredi 12 février 2010 à 17 heures, heure normale de l'Est. La date limite pour présenter les formulaires de mise en candidature dûment remplis des candidats et candidates à la direction des portefeuilles est également le vendredi 12 février 2010 à 17 heures, heure normale de l'Est.



ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONALE DE L'ARIM

DÉTAILS SUR L'ÉLECTION

Conformément aux règlements de l'ARIM, l'élection de quatre administrateurs au conseil d'administration national de 17 membres de l'Association se déroulera par scrutin secret du 16 février au 2 mars 2010. Le conseil d'administration 2010-2011 entrera en fonction lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association qui aura lieu le 29 mars 2010 à Toronto.

Le Comité des candidatures recherche des candidats et candidates pour pourvoir les postes au conseil d'administration nationale 2010-2011 de l'Association, tels que décrits ci-dessous. Les candidats et candidates doivent présenter un **FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL 2010-2011** signé par trois autres membres en règle de l'Association qui ne sont pas membres du Comité des candidatures, de même que par le candidat ou la candidate signifiant qu'il ou elle accepte la mise en candidature. **La date limite pour présenter les formulaires de mise en candidature dûment remplis des candidats et candidates au conseil d'administration nationale est le vendredi 12 février 2010 à 17 heures, heure normale de l'Est.** Chacun des quatre administrateurs sera élu ou réélu pour un mandat de deux ans, à savoir 2010-2011 et 2011-2012.

1) Administrateurs par mandat spécial

Admissibilité : Tout membre en règle peut être mis en candidature.

Nombre à élire : Un administrateur.

Électeurs : Tous les membres en règle peuvent voter pour un candidat.

Durée du mandat : Deux ans, 2010-2011 et 2011-2012.

2) Administrateur de la région de l'ouest du Canada

Admissibilité : Tout membre en règle résident de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut peut être mis en candidature.

Nombre à élire : Un administrateur.

Électeurs : Les membres en règle résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou du Nunavut peuvent voter pour un candidat.

Durée du mandat : Deux ans, 2010-2011 et 2011-2012.

3) Administrateur de la région de l'Ontario

Admissibilité : Tout membre en règle résident de l'Ontario peut être mis en candidature.

Nombre à élire : Un administrateur.

Électeurs : Les membres en règle résidents de l'Ontario peuvent voter pour un candidat.

Durée du mandat : Deux ans, 2010-2011 et 2011-2012.

4) Administrateur des provinces de l'Atlantique

Admissibilité : Tout membre en règle résident de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador ou de l'Île-du-Prince-Édouard peut être mis en candidature.

Nombre de postes à pourvoir : Un administrateur.

Électeurs : Les membres en règle résidents de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador ou de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent voter pour un candidat.

Durée du mandat : Deux ans, 2010-2011 et 2011-2012.



ADMINISTRATEURS DE L'ARIM

DESCRIPTION DE POSTE

Le conseil d'administration de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing a la responsabilité ultime de veiller à ce que l'Association réalise sa mission. Les administrateurs et administratrices représentent collectivement les membres de l'ARIM et doivent exercer un leadership visionnaire, déterminer les valeurs et les buts et objectifs stratégiques, élaborer les politiques et les procédures, créer une valeur dans les programmes et les services bénéficiant à tous les membres, et appuyer les autres leaders bénévoles et le personnel de l'Association en les respectant en tant que partenaires dans la progression de la réalisation de la mission de l'ARIM.

RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS DE L'ARIM ET ATTENTES :

- a.** Participer à l'élaboration des valeurs, de la vision et de la mission de l'Association et comprendre la mission et le mandat de l'ARIM.
- b.** Participer à la définition des besoins prioritaires des membres et des ressources nécessaires pour y répondre.
- c.** Participer à l'élaboration et à l'établissement des plans stratégiques, des objectifs, des politiques et du budget annuel.
- d.** Examiner et comprendre les états financiers de l'Association afin de s'assurer qu'ils reflètent bien les résultats d'exploitation et la situation financière de l'Association.
- e.** Adopter des programmes pour réaliser la mission et atteindre les objectifs.
- f.** Surveiller l'application des politiques du conseil d'administration de même que des buts et des programmes de l'Association.
- g.** Approuver les dépenses et les actions importantes de l'Association.
- h.** Examiner et comprendre les obligations légales du conseil d'administration et veiller au respect de ces obligations.
- i.** Communiquer de manière positive les décisions du conseil d'administration aux membres, au personnel et au public.
- j.** Promouvoir les programmes et les services de l'Association auprès des membres, des membres éventuels, du public et autres intervenants.
- k.** Connaître et respecter le Code de déontologie, les règlements administratifs et les politiques de l'Association et veiller à les faire respecter.
- l.** Se préparer et assister en totalité aux réunions du conseil d'administration (quatre à six réunions par an).
- m.** Participer à un ou plusieurs comités de l'Association (cinq à huit heures par mois).
- n.** Élire annuellement le bureau de direction de l'Association en tenant compte du rapport du Comité des candidatures.
- o.** Examiner et comprendre les documents d'information, les procès verbaux, les manuels des politiques, les publications officielles et les ressources d'orientation connexes de l'Association.
- p.** Appuyer les programmes de l'Association.
- q.** Examiner annuellement le rendement du conseil d'administration et prendre des mesures en vue de l'améliorer.
- r.** Examiner annuellement le rendement du Directeur général en fonction des buts et des objectifs approuvés par le conseil d'administration.
- s.** S'acquitter de ses obligations en tant que membre d'un comité, d'agent de liaison du conseil d'administration, de représentant de l'Association ou d'autres tâches mutuellement convenues.



L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing
Marketing Research and Intelligence Association

ASSOCIATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INTELLIGENCE MARKETING

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE, CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONALE

La candidature d'un membre en règle en vue de l'élection au conseil d'administration doit être appuyée par trois autres membres en règle de l'Association qui ne font pas partie du comité des candidatures. Le candidat ou la candidate doit aussi signifier son consentement par écrit dans le présent formulaire.

Le membre en règle de l'ARIM soussigné souhaite se porter candidat(e) en vue de l'élection au conseil d'administration national de l'ARIM pour un mandat de deux ans (2010-2011 et 2011-2012), en tant que représentant(e) de la section suivante (choisissez-en seulement une) :

- Par mandat spécial** (un administrateur à élire)
 Région de l'ouest du Canada (un administrateur à élire)
 Région de l'Ontario (un administrateur à élire)
 Région des provinces de l'Atlantique (un administrateur à élire)

Nom : _____ Numéro de membre de l'ARIM : _____

Titre : _____ Organisation : _____

Adresse domiciliaire : _____

Ville, province, code postal : _____

Téléphone (rés.) : _____ Téléphone (bur.) : _____

Courriel : _____

Les candidats et candidates doivent présenter une déclaration du candidat, de 150 mots au plus, soulignant leur expérience et leurs qualifications pertinentes de même que ce qu'ils ont l'intention de faire s'ils sont élus au conseil d'administration national. Veuillez soumettre la déclaration du candidat dans un document distinct.

La candidature du membre en règle susmentionné en vue de l'élection au conseil d'administration national est par la présente soumise par les trois soussignés, membres en règle de l'ARIM :

Nom : _____ Date : _____ Signature : _____

Nom : _____ Date : _____ Signature : _____

Nom : _____ Date : _____ Signature : _____

J'accepte par la présente d'être candidat(e) à l'élection au conseil d'administration de l'ARIM.

Nom du candidat ou de la candidate : _____

Date : _____ Signature : _____

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et signé avant le **vendredi 12 février 2010** à :

Brendan Wycks, directeur général,
 Association de la recherche et de l'intelligence marketing
 2600 Skymark, Édifice 4, Suite 104, Mississauga ON L4W 5B2
 Courriel : bwycks@mria-arim.ca Télécopieur : 905-602-6855



DIRECTEUR DE PORTEFEUILLE DE L'ARIM

DESCRIPTIONS DE POSTE

Le Comité des candidatures de l'ARIM recherche des recommandations sur des candidats et candidates, devant être des membres en règle, en vue de pourvoir des postes de directeurs de portefeuille de l'Association. Les directeurs de portefeuille seront soit (i) élus par le Conseil d'administration des divisions respectives de l'Association, soit (ii) nommés par le conseil d'administration 2010-2011 de l'ARIM lors de sa première réunion, sur recommandation du Comité des candidatures.

Les directeurs et directrices de portefeuille élus par leurs Conseils d'administration respectifs sont ceux du Conseil des agences de recherche, du Conseil des chercheurs côté client, du Conseil des chapitres, de la Division de la recherche qualitative et de la Division interentreprise. Les directeurs de portefeuille nommés par le Conseil d'administration de l'ARIM sont les directeurs et directrices des portefeuilles de la coordination des conférences, de la formation, des relations gouvernementales, de la liaison inter-association, du marketing et des communications, de l'intelligence marketing, de l'adhésion, des publications et des normes, de même que le poste de doyen de l'Institut de développement professionnel.

Directeur du Conseil des chercheurs côté client (CCCC)

Leader stratégique et directeur du conseil d'administration de ce conseil qui traite des questions communes aux chercheurs côté client. Ouvert à tout membre individuel en règle de l'Association qui est un cadre ou un employé de rang supérieur d'un chercheur côté client membre corporatif de l'Association.

Directeur du Conseil des agences de recherche (CAR)

Leader stratégique et directeur du conseil d'administration de ce conseil qui traite des questions communes aux agences de recherche. Ouvert à tout membre individuel en règle qui est un cadre ou un employé de rang supérieur d'une société de recherche membre du niveau de base ou Sceau d'or de l'Association.

Directeur de la Division de recherche interentreprise (DRI)

Leader stratégique de cette division et directeur de son conseil d'administration qui encourage l'avancement de la qualité et des méthodes de la recherche interentreprise. Ouvert à tout membre individuel en règle qui est un cadre ou un employé de rang supérieur d'une société de recherche ou un chercheur côté client membres corporatifs de l'Association et exerçant des activités de recherche interentreprise.

Directeur de la Division de la recherche qualitative (DRQ)

Leader stratégique et directeur du conseil d'administration de cette Division axée sur l'avancement de la qualité et des méthodes de la recherche qualitative. Ouvert à tout membre individuel en règle qui est un cadre ou un employé de rang supérieur d'une société de recherche ou un chercheur côté client membres corporatifs de l'Association et exerçant des activités de recherche qualitative.

Directeur du portefeuille de la coordination des conférences

Leader stratégique et directeur du conseil d'administration de ce portefeuille qui est responsable de la surveillance et de la gestion de l'ensemble des conférences de l'ARIM dans le but d'assurer que tous les membres de l'Association bénéficient d'une planification et d'une exécution coordonnées, de même que des synergies entre les événements.

Doyen de l'Institut de développement professionnel

Leader stratégique responsable de la surveillance et du succès de l'Institut de développement professionnel de l'ARIM, de sa désignation de PARM et de la politique connexe du maintien de l'accréditation. Son travail s'effectue en coordination avec le directeur ou la directrice du portefeuille de la formation. Le poste est ouvert à tous les membres individuels en règle.

Directeur du portefeuille de la formation

Leader stratégique chargé de la surveillance et du succès des initiatives stratégiques de l'ARIM dans les domaines de l'attrait pour la carrière, du développement professionnel et de l'accréditation. Son travail s'effectue en coordination avec le doyen de l'Institut de développement professionnel. Ouvert à tout membre individuel en règle.

Directeur du portefeuille de la liaison inter-association

Leader stratégique responsable des activités de liaison inter-association de l'ARIM, en appui à l'objectif stratégique d'« amélioration de la pratique » de l'Association. S'assure d'une coordination efficace des contacts découlant des activités de liaison de l'ARIM, et de la communication des renseignements et des perspectives obtenus aux leaders de l'ARIM et aux membres en général, d'une manière opportune et efficace.

Directeur du portefeuille des relations gouvernementales

Leader stratégique responsable des relations avec les gouvernements et de la défense des intérêts de l'ARIM. Préside un comité correspondant. Ouvert à tout membre individuel en règle.

Directeur du portefeuille du marketing et des communications

Leader stratégique des relations publiques et des efforts de communications de l'Association visant à rehausser le profil et à améliorer l'image et la réputation de l'industrie et des professionnels qui oeuvrent auprès de tous ses publics clés. Préside un comité correspondant. Ouvert à tout membre individuel en règle.

Directeur du portefeuille de l'intelligence marketing

Leader stratégique et directeur du conseil d'administration de ce portefeuille, qui est chargé de s'assurer que l'ARIM reflète dans l'avenir les besoins en recherche et en renseignements des entreprises canadiennes, et de travailler à élargir la portée de l'Association au-delà de la recherche marketing traditionnelle pour englober le concept plus étendu de l'intelligence marketing – que symbolise le « I » dans l'ARIM.

Directeur du portefeuille de l'adhésion

Leader stratégique responsable des produits et des services à valeur ajoutée de l'ARIM et des priorités stratégiques visant à augmenter les adhésions. Supervise les processus d'établissement des cotisations annuelles et du renouvellement de l'adhésion. Préside un comité correspondant. Ouvert à tout membre individuel en règle.

Directeur du portefeuille des publications

Leader stratégique responsable de surveiller la planification et la production du magazine *vue*, de la revue *Canadian Journal of Marketing Research* et du bottin *Research Buyer's Guide*, et d'optimiser les recettes publicitaires. Préside un comité correspondant. Ouvert à tout membre individuel en règle.

Directeur du portefeuille des normes

Leader stratégique responsable de toutes les questions relatives à l'élaboration, à la communication et au respect des normes de l'Association s'appliquant à l'industrie de la recherche et de l'intelligence marketing, de même que de son Code de déontologie et de ses pratiques d'accréditation. Supervise le Comité de recherche et de développement de l'ARIM. Préside le Comité des normes. Ouvert à tout membre individuel en règle.



ASSOCIATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INTELLIGENCE MARKETING

FORMULAIRE DE RECOMMANDATIONS SUR LES CANDIDATS ET CANDIDATES

À LA DIRECTION D'UN PORTEFEUILLE 2010-2011

Le Comité des candidatures de l'ARIM cherche des recommandations sur des candidats et candidates, membres en règle, en vue de pourvoir des postes de directeur de portefeuille de l'Association. Les directeurs et directrices de portefeuille seront soit (i) élus par le conseil d'administration de leurs conseils ou divisions respectifs, soit (ii) nommés, sur recommandation du Comité des candidatures, par le conseil d'administration de l'ARIM 2010-2011 lors de sa première réunion.

Les leaders de portefeuille élus par leurs conseils d'administration respectifs sont ceux du Conseil des agences de recherche, du Conseil des chercheurs côté client, du Conseil des chapitres, de la Division de la recherche qualitative et de la Division interentreprise. Les leaders de portefeuille nommés par le conseil d'administration de l'ARIM sont les directeurs des portefeuilles de la coordination des conférences, de la formation, de la liaison inter-association, des relations gouvernementales, du marketing et des communications, de l'intelligence marketing, de l'adhésion, des publications et des normes. Le doyen de l'Institut de développement professionnel est également nommé par le conseil d'administration.

Le candidat ou la candidate à la direction d'un portefeuille doit être recommandé(e) par un membre en règle de l'Association qui ne fait pas partie du Comité des candidatures. Le candidat ou la candidates doit aussi signifier son consentement par écrit dans le présent formulaire.

Le membre en règle soussigné de l'ARIM est recommandée en vue de l'élection ou de la nomination à la direction du portefeuille suivant :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil des agences de recherche | <input type="checkbox"/> Portefeuille de la coordination des conférences | <input type="checkbox"/> Portefeuille des relations gouvernementales |
| <input type="checkbox"/> Conseil des chercheurs côté client | <input type="checkbox"/> Portefeuille du marketing et des communications | <input type="checkbox"/> Portefeuille des publications |
| <input type="checkbox"/> Conseil des chapitres | <input type="checkbox"/> Portefeuille de la formation | <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'adhésion |
| <input type="checkbox"/> Division de la recherche qualitative | <input type="checkbox"/> Portefeuille de la liaison inter-association | <input type="checkbox"/> Portefeuille des normes |
| <input type="checkbox"/> Division de la recherche interentreprise | | <input type="checkbox"/> Doyen de l'Institut de développement professionnel |
| <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'intelligence marketing | | |

Nom : _____ Numéro de membre de l'ARIM : _____

Titre : _____ Organisation : _____

Adresse domiciliaire : _____

Ville, province, code postal : _____

Téléphone (rés.) : _____ Téléphone (bur.) : _____

Courriel : _____

Veillez décrire brièvement les compétences et l'expérience pertinentes du candidat ou de la candidate pour ce portefeuille et expliquer pourquoi cette personne serait excellente comme directeur ou directrice du portefeuille. Ajouter une page si nécessaire.

La candidature du membre susmentionné en vue de l'élection ou de la nomination à la direction du portefeuille indiqué est recommandée par le membre en règle soussigné :

Nom : _____ Date : _____ Signature : _____

J'accepte par la présente cette recommandation en vue de l'élection ou de la nomination au poste de directeur ou directrice de portefeuille de l'ARIM.

Nom du candidat ou de la candidate : _____

Date : _____ Signature : _____

Veillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et signé avant le **vendredi 12 février 2010** à :

Brendan Wycks, directeur général,

Association de la recherche et de l'intelligence marketing

2600 Skymark, Édifice 4, Suite 104, Mississauga ON L4W 5B2

Courriel : bwycks@mria-arim.ca Télécopieur : 905-602-6855